



Communiqué de presse

Tarbes, le 26 septembre 2016

Direction départementale
des territoires

Service Environnement,
Ressource en Eau et Forêt

Bureau Ressource en Eau

Gestion de l'eau sur le bassin de la Neste et rivières de Gascogne

Le système Neste et Rivière de Gascogne est alimenté par le canal de la Neste, via une prise d'eau sur la Neste et des barrages dits de "coteaux". La dérivation des eaux de la Neste est possible du fait de sa réalimentation par des réserves de Montagne (48 Mm³).

Ce système doit satisfaire l'irrigation durant la période estivale mais également la salubrité des rivières et l'alimentation en eau potable durant toute l'année.

La sécheresse et les fortes températures ont amené la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) gestionnaire, à solliciter fortement les réserves (coteaux et montagne) durant la campagne d'irrigation.

Cette situation avait conduit à activer le plan de crise le 1^{er} septembre en interdisant les prélèvements 1 jour sur 4. L'efficacité de ces mesures a permis de rétablir partiellement la situation mais les efforts doivent se poursuivre et s'intensifier.

En conséquence, la commission technique Neste a décidé de prendre de nouvelles mesures réglementant les prélèvements à des fins d'irrigation sur le système Neste et Rivières de Gascogne en interdisant les prélèvements pour l'irrigation 2 jours sur 4 et en réglementant les usages domestiques.

Ces mesures entrent en application le lundi 26 septembre 2016 à partir de 8 heures et cesseront le lundi 31 octobre 2016 à 8 heures. Selon l'évolution de la situation, de nouvelles mesures pourront être prises.

Les usagers de l'eau du bassin de la Neste et des rivières de Gascogne, sont donc invités à respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 consultable à l'adresse suivante : www.hautes-pyrenees.gouv.fr



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>